



## Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS  
9 rue du lieutenant Paul Delpech BP 130 09003 FOIX CEDEX  
Tél. 05.61.02.43 00-Fax 05.61.02.43.90  
ddcsp@ariège.gouv.fr

Dossier suivi par :  
Danièle BOURSON-05 61 02.43.72  
daniele.bourson@ariège.gouv.fr

**AX CULTURE ET LOISIRS**  
Le Rocher de la Vierge  
  
09110 AX LES THERMES

## Récépissé de déclaration n° 090321006 d'un local hébergeant des mineurs

### Local

Dénomination : CV LES TILLEULS

### Exploitant

Identité : AX CULTURE ET LOISIRS

### Implantation

Le Rocher de la Vierge

09110 AX-LES-THERMES  
Tél : 05-61-64-25-25

### Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 110

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

### Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 27/07/2016

Date arrêté municipal d'ouverture :

Remarques éventuelles :

Fait le 29 juillet 2016 à FOIX

Mme le directeur départemental de la cohésion sociale et de la  
protection des populations  
Pour le Directeur et par délégation

Le Chef du Service  
Vie Associative Jeunesse et Sports

Sylvain REMY

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.